

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



TÉLÉCOMMUNICATIONS

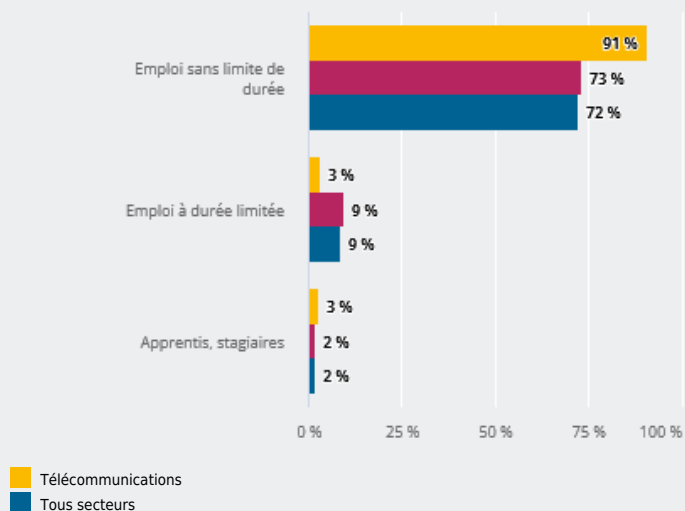


QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?

TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS ¹

94 %

des salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée (85 % tous secteurs)



8 510

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

0,4 %

de l'emploi régional

3 %

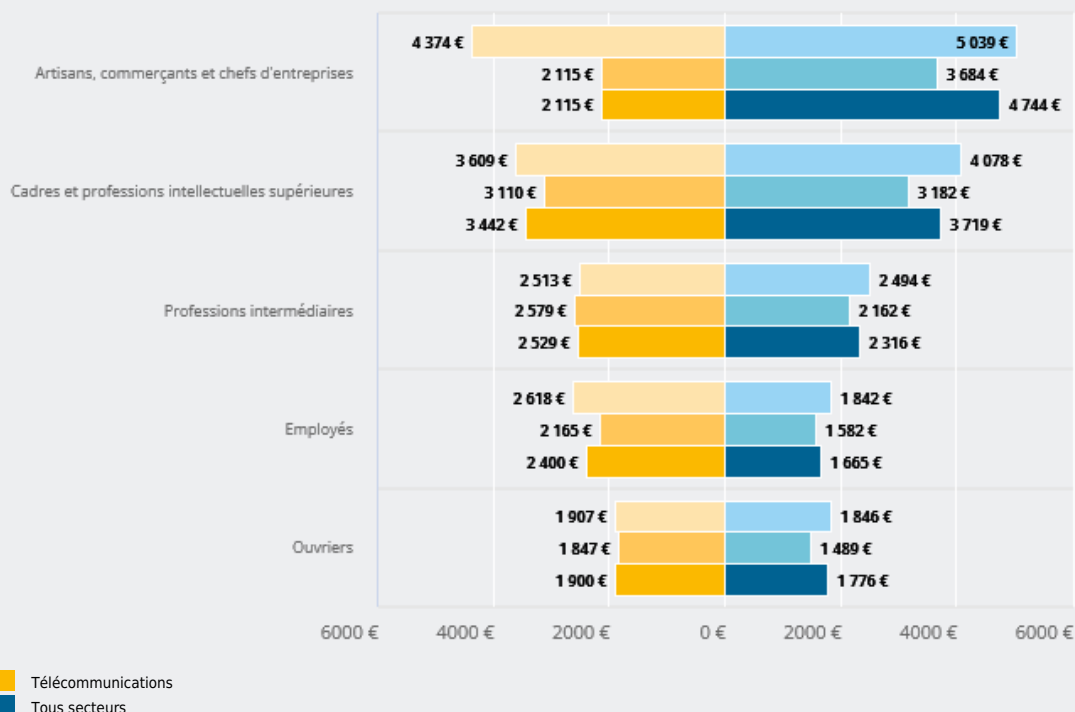
de non-salarié (15 % tous secteurs)

10 %

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (17 % tous secteurs)

SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 720 €** net par mois à temps plein (1 800 € tous secteurs)



TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

92 %

des femmes salariées de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Télécommunications
 Tous secteurs



2 %

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (11 % tous secteurs)

20 %



des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (25 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 870 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous secteurs confondus)

TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

96 %

des hommes salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Télécommunications
 Tous secteurs



3 %

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

6 %

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 660 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous secteurs confondus)

 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.